Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Conseil de la recherche et du développement en transport

Rapport annuel 1987-1988

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le
Conseil de la recherche et du développement
en transport

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boul. Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 4e trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08284-6
ISSN 0832-9206

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport des activités du Conseil de la recherche et du développement en transport pour l'année terminée le 31 mars 1988.

Le ministre des Transports,

Marc-Yvan Côté

Québec, le 1er octobre 1988

Monsieur Marc-Yvan Côté
Ministre des Transports
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 12 de la section IV de la Loi sur les transports, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport des activités du Conseil de la recherche et du développement en transport pour l'année terminée le 31 mars 1988.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président du Conseil,

Fred H. Ernst

Montréal, le 31 mars 1988

Table des matières

Mot du président 9

Introduction 11

1. Caractéristiques du Conseil 13

1.1 Mandat du Conseil 13

1.2 Fonctionnement du Conseil 13

2. Activités du Conseil 15

2.1 Avis au ministre des Transports du Québec 15

2.2 État de la recheche et développement en transport au Québec 16

2.3 Représentation du Conseil 16

2.4 Incitation à la recherche 16

2.5 Promotion de la recherche 17

3. Administration du Conseil 19

3.1 Crédits alloués au Conseil 19

3.2 Projet de règlement de régie interne 19

3.3 Perspectives pour l'année 1988-1989 19

Conclusion 21

Annexe 1

Liste des membres du Conseil 1987-1988 23

Annexe 2

Liste des membres du Conseil 1988-1989 25

Annexe 3

Séances du Conseil et de ses comités 27

Mot du président

Ce rapport couvre la seconde année complète d'activité du Conseil de la recherche et du développement en transport.

Le Conseil a rempli à nouveau pendant l'année ses rôles de consultation, de concertation et de promotion. Il est apparu cependant que les contraintes budgétaires auxquelles il est soumis ne lui permettraient pas d'atteindre un niveau d'activité à la mesure des besoins de la recherche en transport.

En conséquence, et à la suite de fructueuses négociations avec les hauts fonctionnaires du Ministère et le Conseil d'administration de l'Association québécoise du transport et des routes (A.Q.T.R.), une réorganisation du Conseil a été décidée et engagée.

Tout en gardant son autonomie et ses priorités de R-DT, le Conseil se rapprochera beaucoup de l'A.Q.T.R., et partagera avec celle-ci des services, des programmes et même des objectifs choisis en commun. Cela devrait aider les deux organismes à atteindre la meilleure efficacité possible.

Au moment où se termine mon mandat, je remercie mes collaborateurs du Conseil pour leur appui, et souhaite à mon successeur d'excellents résultats dans la promotion des efforts de recherche en matière de transport.

M. Fred H. Ernst

Le Conseil de la recherche et du développement
en transport est situé au:
6455, avenue Christophe Colomb
Bureau 300
Montréal (Québec) H2S 2G5

Le personnel permanent du Conseil
pour l'année 1987-1988 se compose de:

Roland St-Amand, secrétaire général, et
Loïs Lachapelle,
secrétaire général depuis le 5 janvier 1988
Liette Prince, secrétaire, et
Maurice Sellitto,
secrétaire depuis le 25 janvier 1988

Introduction

Ce rapport rappelle brièvement le mandat et le mode de fonctionnement du Conseil. Il fait état aussi des principales activités menées au cours de l'exercice 1987-1988.

En ce qui a trait à l'administration du Conseil, deux faits importants méritent d'être soulignés. D'abord une entente avec l'Association québécoise du transport et des routes a permis un échange de services au fins d'organisation et d'optimisation des ressources des deux organismes.

De plus, un décret du Conseil des ministres a permis le renouvellement du Conseil d'administration par la nomination de nouveaux membres au Conseil de la recherche et du développement en transport.

Durant cette année d'activité, le Conseil a maintenu son rôle aviseur au ministre des Transports, tout en poursuivant ses autres objectifs d'études et de soutien technique à toute action visant la promotion de la recherche et du développement en transport.

Ce rapport rappelle certains gestes et certaines actions du Conseil posés au cours de la dernière année.

1. Caractéristiques du Conseil

Le Conseil de la recherche et du développement en transport a été créé en vertu des dispositions de la section IV de la Loi sur les transports (L.R.Q., c. T-12).

L'article 10 en définit le mandat :

« Le Conseil a pour fonction d'étudier toute question relative à la recherche et au développement en transport et de diffuser les résultats de ses études ; de donner des avis et de faire des recommandations en matière de recherche et développement en transport ; d'initier ou d'accorder son soutien technique à toute action visant la promotion de la recherche et du développement en transport ; de tenir des réunions, des colloques ou des séances d'information pour favoriser les échanges, la collaboration et la coopération dans le domaine de la recherche et du développement en transport. »

Cet article confère au C.R.D.T. un rôle consultatif assorti d'un pouvoir de recommandation. En vertu de son mandat, le Conseil est redevable au ministre des Transports, mais en sa qualité d'organisme public il est en quelque sorte l'obligé des multiples intervenants du monde des transports. Vis-à-vis d'eux, il exerce ses fonctions de promotion et de concertation.

1.1 Mandat du Conseil

Le mandat du Conseil s'ordonne, en conséquence, autour de trois concepts fondamentaux :

Consultation

Le C.R.D.T. est un organisme consultatif mandaté pour étudier, donner des avis et faire des recommandations à la demande du ministre des Transports ou du milieu, ou encore de sa propre initiative. Son action se situe au plan des orientations de la recherche et du développement en transport.

Promotion

Le C.R.D.T. est aussi mandaté pour parrainer toute activité de recherche et de développement dans le domaine des transports de nature à soutenir les efforts des chercheurs et à inciter au transfert technologique. Ce rôle de promoteur s'étend encore à l'indispensable démonstration requise par les centres de recherche et les laboratoires de l'industrie.

Concertation

Le C.R.D.T. doit favoriser et même organiser des rencontres, devenir en quelque sorte une « bourse » d'échanges où se retrouvent les personnes et les organismes voués à la recherche, au développement et à la démonstration. Par là, il facilite l'expression des besoins, la convergence des intérêts et l'application des ressources en faveur des chercheurs et des utilisateurs des produits de la recherche.

1.2 Fonctionnement du Conseil

Le C.R.D.T. comprend trois paliers de fonctionnement :

Le Conseil d'administration

Le Conseil dûment convoqué en assemblée et formant quorum est seul compétent pour assumer l'entière responsabilité de son mandat et s'acquitter de ses devoirs. Il se réunit aussi souvent que nécessaire, mais au moins trois fois par année. Les séances sont tenues à huis clos. Cependant, à la discrétion du président, certaines séances du Conseil peuvent être publiques.

Le Comité exécutif

Le Comité exécutif reçoit délégation du Conseil d'administration pour assurer certaines activités entre ses séances. Il assiste et conseille le président. Il partage les responsabilités du Conseil d'administration quant à l'allocation des ressources, à l'organisation des activités, au fonctionnement et au programme de travail des divers comités et quant à la préparation du budget et au contrôle des dépenses du C.R.D.T. C'est au niveau du Comité exécutif qu'est effectué le travail de planification, de coordination et de suivi des projets et activités spécifiques de recherche et de développement en transport.

Les comités sectoriels

Le Conseil a institué un comité sectoriel de la socio-économie et des systèmes de transport et un comité sectoriel de la technologie et du matériel de transport. Ces comités sont chargés de faire rapport au Conseil sur les positions à adopter, sur les avis à rendre et sur les expertises à fournir dans les limites de leurs mandats respectifs.

2. Activités du Conseil

2.1 Avis au ministre des Transports du Québec

2.1.1 Avis pour la formation d'un Institut de recherche en sécurité routière

Problématique : Le C.R.D.T. a été informé que certains chercheurs, spécialisés en sécurité routière, souhaitent la création d'un Institut de recherche en sécurité routière qui « aurait pour mandat de promouvoir la recherche dans ce domaine tout en assurant la coordination des divers secteurs d'activités ». Actuellement, plusieurs organismes ou chercheurs s'intéressent ou travaillent dans des domaines de sécurité associés aux transports en général et en sécurité routière en particulier. Mais aucun d'entre eux n'a un caractère central, global et surtout indépendant des contraintes institutionnelles. Le futur organisme doit donc avoir ces caractéristiques, favoriser le rassemblement, la collaboration et la coopération de tous les milieux et permettre d'englober tous les éléments de sécurité associés aux transports.

Avis du C.R.D.T. : Le C.R.D.T. donne son appui formel à l'idée de la création d'un Institut de recherche en sécurité routière en utilisant une partie des fonds de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des transports. Car la question de la sécurité routière est sous la responsabilité conjointe fédérale (véhicule) et provinciale (conducteur et infrastructure).

D'autre part, il est nécessaire d'identifier au préalable le mandat et la place d'un tel organisme parmi les organismes existants. Il faut aussi déterminer les problématiques, les besoins, les solutions possibles, etc., avant la décision de créer un organisme responsable des problèmes de sécurité associés aux transports.

Le C.R.D.T. suggère donc de réaliser une étude sur la création d'un Institut de recherche en sécurité comprenant le mandat, les priorités, le financement, la structure, etc. et, il est tout disposé à coordonner cette étude.

Celle-ci permettra alors aux autorités et particulièrement au C.R.D.T. de prendre une décision finale concernant la création d'un organisme de recherche en sécurité des transports.

(12 janvier 1988)

2.1.2 Entente entre le M.T.Q., le C.R.D.T. et l'A.Q.T.R.

Problématique : En septembre 1987, le ministre des Transports du Québec désire que le C.R.D.T. ait plus d'autonomie administrative et financière dans la deuxième phase de développement. À cet effet, pour atteindre cet objectif, il recommande une collaboration soutenue entre le C.R.D.T. et l'Association québécoise du transport et des routes (A.Q.T.R.) dans les domaines de ressources humaines, financières et de concertation. Le M.T.Q. continuera cependant à appuyer le C.R.D.T. en fournissant un soutien en matière de ressources humaines et financières pour 1988-1989.

Avis du C.R.D.T. : dans l'ensemble, le Conseil est favorable aux orientations prises par le ministre des Transports. Le Conseil suggère certaines bonifications au projet de protocole proposé par le M.T.Q. concernant les modalités d'établissement du budget du C.R.D.T. et les modalités de collaboration et de fonctionnement des deux organismes.

Par la suite, les négociations entre le M.T.Q., l'A.Q.T.R. et le Conseil ont permis le consensus sur le protocole modifié et signé en février 1988.

(20 novembre 1987)

2.1.3 Commentaire du C.R.D.T. sur le plan de travail 1987-1988 de la Direction de la recherche du ministère des Transports.

Problématique : En avril 1987, la Direction de la recherche du ministère des Transports soumettait au C.R.D.T. son plan de travail 1987-1988 pour évaluation et commentaires. Le Conseil a examiné ce document et remis ses commentaires au directeur de la Direction de la recherche. Étant donné que la teneur de ses commentaires déborde du strict plan de travail sur le contexte plus général de la R-D au Ministère, le C.R.D.T. estime pertinent d'en transmettre une copie au Ministre, à titre d'information.

Avis du C.R.D.T. : Le Conseil recommande une amélioration dans la présentation et l'inventaire des activités de recherche. Il souhaite que cet inventaire soit exhaustif et regroupé en fonction des thèmes, des

sources de financement, des activités (études, recherches, développements), de l'importance budgétaire, etc.

Par ailleurs, il note qu'il est nécessaire de procéder à la recherche et à l'évaluation des mécanismes susceptibles de réduire les écarts observés entre les subventions fédérales et québécoises accordées aux R-D des transports et à l'identification des priorités servant aux discussions préparatoires à la reconduction dans les années 1990 de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur les transports. D'autre part, il faudrait que le ministère des Transports du Québec définisse les priorités en matière de R-D selon divers critères (l'investissement ou la dépense en transport, la présence de l'industrie du transport, la pénurie de chercheurs ou la faiblesse des activités de recherche).

(20 juillet 1987)

2.2 État de la recherche et développement en transport au Québec

En octobre 1987, Fred H. Ernst, président du C.R.D.T., a présenté une communication intitulée « Les résultats en R-D sur les transports : à la mesure de nos moyens » dans le cadre de la conférence sur l'état de la R-DT au Québec. Le président du C.R.D.T. y soulignait les résultats et les problématiques de la R-DT en général et du fonctionnement du C.R.D.T. en particulier.

Regroupant des membres touchant divers aspects des transports, le C.R.D.T. peut et doit prendre une vue globale de la R-D en transport au Québec. Il constate que le Canada et le Québec sont parmi ceux qui consacrent le moins de fonds à la R-D en général (1,36 % du PIB en 1983). De ce mince gâteau, la part en transport est de 18 % au Canada et de 35 % à 40 % au Québec dont 9/10 vont au secteur aéronautique largement financé par le Defense Industry Productivity Program (D.I.P.). L'éparpillement des préoccupations (des chercheurs, des organismes ou des industries), de la demande, des subventions, et la raréfaction des programmes généreux efficaces, simples et faciles d'accès expliquent ces résultats. Les problématiques sont donc multiples : la chute de popularité du transport en commun, le choix d'infrastructures de transport en commun pour Montréal, le coût d'entretien et la programmation du réseau routier, la sécurité routière, le choix et les priorités de développements en transport urbain, la gestion de circulation, etc.

Le C.R.D.T., avec le mandat de consultation, de promotion et de construction, a bien réagi aux demandes du Ministre et de divers intervenants du milieu. Mais faute de ressources humaines et financières adéquates, il est rarement passé aux initiatives. Le président du Conseil recommande donc :

— que le milieu identifie clairement ses besoins, priorités et ressources ;

— que le gouvernement articule et publie ses politiques et ses priorités en matière de R-DT, en consultation avec le milieu par l'entremise du C.R.D.T. ;

— que le Ministre réagisse clairement et promptement aux avis du milieu même quand des considérations économiques l'empêchent d'y donner suite ;

— que le C.R.D.T. devienne plus incitatif grâce aux ressources humaines additionnelles et plus « concertatif » grâce à la collaboration avec l'A.Q.T.R. ;

— que le C.R.D.T. fasse accepter par le gouvernement le budget indispensable à son action.

(29 octobre 1987)

2.3 Représentation du Conseil

En cours d'année, le C.R.D.T. fut représenté à certains événements importants qui intéressaient la recherche et développement des transports, entre autres :

— Participation au Congrès du centenaire de l'ingénierie du Canada (Montréal, mai 1987) ;

— Participation au Congrès annuel de l'Association québécoise du transport et des routes (Montréal, mars 1988) ;

— Participation au Colloque A.Q.T.R. — C.R.D.T. — C.D.T. sur le statut de la recherche et développement en transport au Québec. (Montréal, octobre 1987).

2.4 Incitation à la recherche

Pour mettre en valeur les réalisations les plus marquantes en matière de recherche et développement des transports, le C.R.D.T. tient annuellement un concours pour l'attribution du Prix du Conseil.

Le Prix 1988, doté d'une bourse de 3 000 $ et d'une pièce d'art commémorative, fut remis le 24 mars 1988 au docteur Michael Florian, professeur titulaire du Département d'informatique et de recherche opérationnelle de l'Université de Montréal et ex-directeur du Centre de recherche sur les transports.

Le C.R.D.T. souligne ainsi sa carrière scientifique remarquable depuis un quart de siècle et le rayonnement exceptionnel de son travail à l'échelle nationale et internationale. Récipiendaire de prix et titres

prestigieux, le professeur Florian a formé de nombreux chercheurs qui sont devenus aujourd'hui des experts en transports. Les produits les mieux connus de ses travaux effectués en collaboration avec ses collègues sont le système interactif-graphique EMME-2 et le système STAN. Le premier est le plus avancé dans le domaine de la planification de réseaux de transports urbains et il est utilisé dans plus de 80 villes ; le deuxième est le plus récent, pour la planification des réseaux de transport de marchandises, et sa diffusion est déjà considérable.

2.5 Promotion de la recherche

Dans le cadre de la promotion de la recherche, le Conseil, lors de la réunion du 6 mars 1987, a décidé de tenir conjointement avec le M.T.Q. un séminaire sur les résultats du programme d'actions concertées du Fonds pour la formation des chercheurs et l'aide à la recherche (F.C.A.R.). Les présentations ont été faites par les bénéficiaires du Fonds sur le transport des marchandises.

Un symposium, organisé conjointement avec l'A.Q.T.R., a eu lieu le 26 novembre 1987 à Montréal, sous le thème « La recherche universitaire consacrée au transport des marchandises ». Le symposium fut l'occasion pour divers chercheurs de toutes les universités du Québec d'échanger leurs points de vue sur les problématiques et les solutions concernant le transport de marchandises.

(26 novembre 1987)

3. Administration du Conseil

3.1 Crédits alloués au Conseil

Les crédits alloués au Conseil pour l'exercice 1987-1988 ont été établis à 100 000 $.

Ces crédits proviennent du budget de la Direction de la recherche du ministère des Transports.

Le budget du Conseil se répartit comme suit:

Crédits alloués au C.R.D.T. en 1987-1988

— Honoraires professionnels	20 000 $
— Frais de déplacement	17 000 $
— Frais généraux (fonctionnement)	43 000 $
— Crédits non identifiés	20 000 $
Total	**100 000 $**

3.2 Projet de règlement de régie interne

Le Conseil a rédigé ses règles de régie interne conformément à la loi ; il a mis à l'épreuve ce règlement. Avant d'en adopter définitivement le texte et de le soumettre à l'approbation du Gouvernement, la nouvelle direction du Conseil tient à l'expérimenter.

3.3 Perspectives pour l'année 1988-1989

Dans le cadre de son mandat, le Conseil prévoit pour l'exercice 1988-1989 le programme d'action suivant :

Consultation

- Émission de divers avis, opinions et commentaires ;
- Vigilance vis-à-vis des orientations des politiques de recherche et développement des transports aux divers paliers gouvernementaux ;
- Exercice d'une veille scientifique et technologique en matière de recherche en transport ;
- Identification des axes prioritaires de R-D là où une consultation et une promotion par le C.R.D.T. sont requises ou souhaitables ;
- Orientation accrue de la R-D vers les secteurs d'excellence ou les domaines prometteurs.

Promotion

- Participation au Congrès national de l'Association des routes et du transport du Canada (Halifax, septembre 1988) ;
- Participation au Congrès annuel de l'Association québécoise du transport et des routes (Jonquière, mars 1989) ;
- Participation au 2e Congrès technique de l'Association pour le développement des techniques de transport, d'environnement et de circulation (A.T.E.C.) (Paris, septembre 1988) ;
- Tenue du concours annuel pour le Prix 1989 du C.R.D.T.

Concertation

- Systématisation des visites du C.R.D.T. aux divers centres engagés dans la recherche et développement des transports ;
- Analyse du Plan de travail 1988-1989 de la Direction de la recherche du Ministère ;
- Assistance aux commissions, sociétés et corporations de transport en commun dans l'orientation de leurs recherches ;
- Effort pour favoriser l'accessibilité à l'information concernant l'innovation technologique et le financement ;
- Collaboration soutenue aux activités de promotion de la R-D avec les autres organismes en transport.

Conclusion

Le C.R.D.T. a un vaste mandat qui exige non seulement beaucoup de temps des experts hautement qualifiés mais également des ressources importantes. En dépit du fait que les moyens humains et financiers attribués au C.R.D.T. sont fort limités, le Conseil a bien réagi tant aux questions du Ministre qu'aux problèmes et aux intérêts du milieu des transports. Le Conseil a fait part rapidement et complètement au Ministre de commentaires et de recommandations sur la création d'un Institut de recherche en sécurité routière, sur la collaboration entre l'A.Q.T.R. et le M.T.Q., sur le contexte général de la recherche au ministère des Transports du Québec. Il a également fait à la Direction de la recherche du M.T.Q. des recommandations relatives à ses orientations concernant son Plan de travail 1987-1988.

Il a exprimé, lors d'un colloque A.Q.T.R. — M.T.Q. — C.D.T. dont le thème était « statut de la recherche et développement en transport au Québec », son opinion sur la R-DT au Québec, sur le rôle et le mandat du C.R.D.T. et sur la perspective de son efficacité dans les orientations de la R-DT au Québec.

Enfin, il a participé activement aux activités d'incitation, de concertation et de promotion de R-DT en instituant le Prix du Conseil, en faisant des interventions en faveur de l'échange des résultats de la recherche universitaire et en participant aux activités et échanges de la R-DT.

Le Conseil aurait souhaité accomplir davantage les missions recommandées dans le rapport « Les voies de l'avenir ». Mais les ressources dont disposait le Conseil en 1987-1988 n'ont jamais été à la mesure de ces recommandations. Dans cette perspective, le C.R.D.T. souhaite que les autorités lui donnent les moyens nécessaires, à l'avenir, si l'on veut que le C.R.D.T. soit plus efficace et perspicace dans ses activités et interventions.

Annexe 1

Membres du Conseil 1987-1988

Monsieur Fred H. Ernst, ing.
Président du Conseil

Monsieur Ernst est diplômé de la Faculté de génie de l'Université de Louvain. Il a complété sa formation en administration au Harvard Business School et à la Western University. Après une longue carrière, principalement dans l'industrie de la construction, il donne des cours en administration aux HEC et à l'Université Concordia. Il est actif au sein de plusieurs conseils d'administration dans les domaines de la construction et des transports.

Monsieur Jean-Marc Rousseau, professeur
Vice-président du Conseil

Monsieur Rousseau détient un baccalauréat en mathématiques et une maîtrise en informatique et recherche opérationnelle de l'Université de Montréal ainsi qu'un doctorat en recherche opérationnelle du Massachusetts Institute of Technology.

Professeur titulaire au Département d'informatique et de recherche opérationnelle de l'Université de Montréal, monsieur Rousseau a été le directeur du Centre de recherche sur les transports (C.R.T.). Il est égalemet vice-président de Giro Inc.

Monsieur Denis G. Carette, ing.

Monsieur Carette est diplômé en génie géologique de l'Université Laval et il détient une maîtrise en administration des affaires (M.B.A.) de l'Université de Sherbrooke. Il est actuellement chef du Service des équipements de transport au ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec.

Monsieur Louis E. Chênevert

Monsieur Chênevert est diplômé en administration de l'École des hautes études commerciales. Il est gérant de secteur chez Général Motors du Canada Ltée.

Monsieur Benoît G. Côté, ing.

Monsieur Côté, diplômé en génie civil de l'École polytechnique, détient une maîtrise en planification des transports urbains et régionaux de la Purdue University. Il est président de Lavalin-Transport inc. et de Lavalin-Bell-Cosigma inc.

Monsieur Alain Doucine

Monsieur Doucine, actuaire diplômé de l'Institut des sciences financières et d'assurance de l'Université de Lyon, détient une maîtrise en informatique de l'Université de Grenoble et une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill. Il est vice-président de Les Transports Provost inc. et en charge du Département de l'informatique et du Département recherche et développement.

Monsieur Bernard-André Genest, ing.

Monsieur Genest, diplômé en génie civil de l'École polytechnique de Montréal, détient une maîtrise en système et gestion de projets et un doctorat en transport et analyse systémique du Massachussetts Institute of Technology. Il est professeur au Département des sciences administratives (UQAM) et professeur substitut au Département de génie civil (Université McGill).

Monsieur Gaston Hébert, ing.

Monsieur Hébert détient un baccalauréat en génie électrique, de l'Université Laval. Il poursuit sa formation en génie industriel, en assurance-qualité, en ingénierie appliquée, en gestion et administration. Il est vice-président de recherche et développement, chez Bombardier inc.

Monsieur Pierre La Fontaine ing.

Monsieur La Fontaine, bachelier en sciences appliquées de l'Université de Sherbrooke, détient une maîtrise en ingénierie de l'Université de West Virginia et a effectué des études de 3e cycle à l'Université de Waterloo. Il est directeur de la Direction de la recherche au ministère des Transports du Québec.

Monsieur Claude Lafond

Monsieur Lafond, bachelier en physique de l'Université Laval, détient une maîtrise en physique de l'Université de la Colombie-Britannique ; il a complété une scolarité de doctorat à l'Institut d'histoire et de socio-politique des sciences de l'Université de Montréal. Il est analyste au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science du Québec.

Madame Louise Pelletier

Madame Pelletier, après un baccalauréat en sciences économiques à l'Université de Montréal, a obtenu une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill ; elle a parfait sa formation à l'Institut canadien du transport et trafic (C.I.T.T.) de l'Université de Toronto. Elle est présidente de l'Association du camionnage du Québec Inc. et directrice générale de Les associés transporteurs du Québec ltée.

Monsieur Jules Perreault, ing.

Monsieur Perreault détient un baccalauréat en sciences appliquées, option génie mécanique, de l'Université de Sherbrooke. Il est vice-président à l'ingénierie et au développement chez Prévost Car inc.

Monsieur André Taschereau, ing.

Monsieur Taschereau est bachelier en architecture navale de l'Université Strathclyde de Glasgow. Il a obtenu par la suite une formation d'administrateur en suivant une série de cours en principes de gestion et en gestion d'ingénierie. Chez Marine Industrie ltée il occupe le poste de chef d'un bureau d'études où il assume la supervision de tous les aspects de la conception des navires, de la planification de la production et de la gestion des contrats.

Annexe 2

Membres du Conseil 1988-1989

Madame Louise Pelletier et messieurs Jean-Marc Rousseau, Benoît G. Côté, Bernard-André Genest, Gaston Hébert et Jules Perreault continuent à siéger au Conseil pour 1988-1989.

En outre, les nouveaux membres nommés au Conseil sont :

Monsieur Jean Robitaille, ing.
Président du Conseil

Monsieur Robitaille, diplômé en génie mécanique de l'École polytechnique de Montréal, détient aussi une maîtrise ès sciences appliquées option optimisation de structures. Il est directeur général, en marketing, chez Hewitt Equipment, gouverneur d'A.Q.T.R. et de Poly bar inc. et président, section des membres associés, d'A.C.R.G.T.Q.

Madame Johanne Gauthier, avocate

Madame Gauthier est diplômée en droit de l'Université de Montréal et elle détient une maîtrise de London School of Economics (L.L.M.). Elle est présidente de l'Association du Barreau Canadien/section Droit maritime (sous-section Québec). Elle est membre de l'étude légale Ogilvy, Renault de Montréal et membre du comité exécutif de l'Association canadienne de droit maritime.

Monsieur Antoine Grégoire

Monsieur Grégoire est technologue des sciences appliquées avec spécialisation en électricité. Il est directeur général de la Commission de transport de la Communauté régionale de l'Outaouais et président de l'Association canadienne du transport urbain.

Monsieur Gérard Laganière, ing.

Monsieur Laganière est diplômé en génie civil de l'Université de Sherbrooke. Il est vice-président aux Études et Ingénierie du Groupe-conseil S.M. inc. de Sherbrooke et président de l'Association québécoise du transport et des routes (1987-1988).

Monsieur Georges Lalande, avocat

Monsieur Lalande est diplômé en droit de l'Université de Montréal, il possède aussi un diplôme en génie mécanique de l'Université de Kingston ainsi qu'un baccalauréat ès arts de l'Université de Montréal. Il est vice-président, au Code de la sécurité routière, à la Régie de l'assurance automobile du Québec.

Monsieur Christian Lardinois, ing.

Monsieur Lardinois détient un doctorat en planification urbaine et régionale et une maîtrise en aménagement urbain de l'Université de Montréal ainsi qu'un diplôme d'ingénieur civil de la Faculté polytechnique de Mons en Belgique.

Il est secrétaire général et chercheur agrégé du Centre de recherche sur les transports de l'Université de Montréal.

Monsieur Gilles Plouffe, ing.

Monsieur Plouffe est diplômé en génie civil de l'École polytechnique de Montréal.

Il est directeur régional de la région Nord de Montréal au ministère des Transports du Québec.

Annexe 3

Séances du Conseil et de ses comités

— Réunions plénières du Conseil

Au cours de l'année 1987-1988, le Conseil a tenu quatre réunions régulières aux dates et endroits suivants :

— 19 juin 1987	chez Bombardier, à La Pocatière
— 21 septembre 1987	au siège du Conseil, 255, boul. Crémazie Est, Montréal
— 12 février 1988	au nouveau siège du Conseil, 6455, av. Christophe-Colomb, Montréal
— 30 mars 1988	au 255, boul. Crémazie Est, Montréal

— Réunion du Comité exécutif

Au cours de cette même année le Comité exécutif a tenu une réunion le 23 avril 1987.